

## PROCES VERBAL REUNION SIEPVV DU 07/02/2018

### Présents :

MAILLE A.L. JAMES ; P .SAULNIER  
MARCILLY D.MASSE ; B.VANDENDORPE ; N. SENDIM DE RIBAS LIRA  
NOUATRE P.GAUTRON ; S. BUROLLET ; P.M. DANQUIGNY  
PORTS S/VIENNE D.POUJAUD ; C.PIMBERT ; D. ROLLANT  
PUSSIGNY D.FONTAINE

### Excusés :

MAILLE C.ARCHAMBAULT ; K. ARCHAMBAULT  
MARCILLY J.B. ALLUIN  
NOUATRE C. MESTIVIER  
PORTS S/VIENNE C. SUTEAU  
PUSSIGNY D. BRUNET ; G. HURE

**0-0-0-0-0-0**

Avant de commencer la séance Mr Poujaud rappelle le fonctionnement d'un syndicat (cf annexe page 2-3).

D. Masse, B. Vandendorpe & AL. James informent les membres du syndicat qu'ils ont reçu chacun un pouvoir de membres absents excusés, pouvoir remis à Mr Poujaud à leur arrivée.

### **Compte rendu réunion du 18/01/18**

AL James fait remarquer que sa question sur la problématique avec les enseignantes n'a pas été reportée dans ce compte rendu ni l'intervention de Mme Brunet sur ce même sujet.

Suite à la remarque faite par une enseignante, Mr Poujaud a contacté le CARM concernant l'ETN gratuit ; celui-ci ne pourrait se demander que classe par classe. Par contre, une nouvelle proposition a été faite et serait de 45€ par an et par école  
Au lieu de 150€.

Par ailleurs, le CARM va se déplacer pour reconfigurer les ordinateurs de l'école de Marcilly pour permettre leur utilisation.

Mr Vandendorpe demande qu'il soit précisé sur le compte rendu de 18/01/18 que la violence à l'école de Marcilly se produit sur la période des TAP.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Organisation de la semaine scolaire :**

Mr Poujaud donne lecture du courrier du 16/01/18 du DSDEN37 adressé aux communes restées à la semaine de 4 jours ½:

- Possibilité de revenir à 8 ½ journées sur 4 jours
- Possibilité de modifier la pause méridienne
- Demande de dérogation à faire avant le 15/02/18

Mr Poujaud fait part du sondage effectué par l'association des parents ; le résultat de ce questionnaire montre que les parents sont favorables à **80%** au retour à la semaine des 4 jours (sans mercredi matin).

Le conseil syndical doit se prononcer sur la question de cette organisation scolaire pour la rentrée :  
Question : doit-on appliquer la semaine de 4 jours ou de 4 jours ½ à la prochaine rentrée ?

Vote syndicat 15 votants

- Demande vote public 5
- Demande vote bulletin secret 3

**Semaine 4 jours 10**

**Semaine 4 jours ½ 5**

**Une demande de dérogation sera faite pour la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018 si le vote du conseil d'école est identique au vote du syndicat.**

### **Budget**

Mr Poujaud rappelle les différents documents distribués au cours des réunions précédentes et annonce qu'il sera difficile de diminuer la masse salariale. Il présente un tableau des charges actuelles par service, un tableau des coûts horaires par agent, un tableau des heures effectuées actuellement et un réactualisé avec la semaine de 4 jours (cf annexe pages 10-24).

Mr Poujaud distribue un nouveau budget primitif aux membres du syndicat tenant compte de la semaine de 4 jours. Il informe que la fin des TAPS et de l'école le mercredi matin entrainera la perte des aides CAF. Il demande le vote du budget :

Après examen du document, les conseillers syndicaux remarquent que la participation des communes n'a pas été diminuée ; ils demandent de retravailler ce budget dans ce sens.

**Vote du budget primitif 15 votants**

**Pour le budget primitif 6**

**Contre le budget primitif 9**

De nouveau, Mr Poujaud refait l'historique des cantines qui justifie, selon lui, la situation actuelle du SIEPVV .

### **Gouvernance**

Mr Poujaud retrace le bilan du SIEPVV avec les aléas des MAD et des reports de factures (cf annexe pages 25 -32) , fait remarquer que la période 2014-2018 a été propice et ne comprend pas les reproches faits.

Néanmoins, il demande aux conseillers syndicaux de voter s'il doit continuer la gouvernance du SIEPVV.

**Vote bulletin secret pour la gouvernance de Mr Poujaud 15 votants**

**Pour la gouvernance de Mr Poujaud 7**

**Contre la gouvernance de Mr Poujaud 6**

**Bulletin blanc 1**

**Abstention 1**

**La séance est levée à 22h30**

**La Secrétaire  
Mme SAULNIER**

# Séance ordinaire du conseil syndical

**Mercredi 7 février 2018**

# Fonctionnement d'un conseil syndical ou d'un conseil municipal

Rappel des informations de la séance du 11 janvier 2018

« *Le Maire fait approuver le PV de la séance précédente et prend note des modifications éventuelles.* »

Quelques précisions encore sur les procédures de fonctionnement des assemblées, 4 type de documents conduisent les travaux :

- Le rapport de séance** : il est de la responsabilité du Maire ou du Président qui fixe le cadre des sujets et organise la forme et le fonds des débats
- Les délibérations** qui sont prises en séance selon les modalités de vote adoptées et transmises au contrôle de légalité
- Le compte-rendu de séance** qui relève de la responsabilité du maire ou du Président et qui fait l'objet d'une publication publique rapide
- Le procès verbal de séance** qui est rédigé par le ou la secrétaire de séance, soumis à l'approbation du conseil qui peut le corriger ou pas.

# Fonctionnement d'un conseil syndical ou d'un conseil municipal

La méthode mise en place dès le mois d'avril 2014

**Un rapport de séance exhaustif examiné par les conseillers avec échanges, débats et décisions**

**Sous 24 à 48 heures, le rapport est transmis au secrétaire qui complète selon ses propres convictions par le déroulé de la séance et l'expression des votes,**

**Dans un souci de cohérence, le secrétaire retourne le PV au Président qui publie le compte-rendu, transmet les délibérations au contrôle de légalité et rend destinataire chaque conseiller.**

**Dans cette procédure, le compte-rendu et le PV sont fusionnés, à partir du rapport examiné. Sous 48 à 72 heures les conseillers sont destinataires**

**Depuis avril 2014, 29 secrétaires ont fonctionné sur cette méthode**

**Le PV du 11 janvier a été remis en cause dans sa procédure d'où un envoi tardif sous 15 jours**

# **Des remarques sur le PV du 11 janvier 2018**



# Espace Numérique de Travail

:Le 05/02/18, DANIEL POUJAUD <daniel.poujaud@ports-37.com> a écrit :

Lors d'une séance publique sur la révision du PEdt, une enseignante a porté l'information, vous citant comme source, de l'existence d'ENT gratuit ?

Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur ce sujet ?

Pour ce qui nous concerne, nous avons signé la convention d'expérimentation avec le GIP RECIA

Par ailleurs, il semble que les ordinateurs de l'école de Marcilly acheté en juillet 2015 et livré en juillet 2016 ne sont toujours pas utilisables car non paramétrés par le CARM ?

Avez-vous une information à me donner sur ce point ?

**Le 05/02/2018 à 12:02**, Hoover Ward a écrit

L'information qui vous a été portée concernant un ENT gratuit fait sans doute référence à Beneylu School, ENT avec lequel la Direction Académique est en cours de négociation.

Pour ce qui est de la gratuité, il faut sans doute nuancer quelque peu; en effet, un accès gratuit à cet ENT est proposé mais pour une classe seulement.

Autant de classes peuvent ainsi s'inscrire en "individuelle" gratuitement mais resteront chacune isolée avec leur seul et unique espace ENT.

**Dès lors, que l'on souhaite respecter l'esprit et la philosophie de l'ENT, il faudra souscrire à un abonnement par école de l'ordre d'un cinquantaine d'euros quel que soit le nombre de classes ou d'élèves.**

Je vous invite à consulter à ce sujet les informations sur le site de Beneylu School: <https://beneylu.com/school/fr/prix>

Pour ce qui est de Marcilly, les ordinateurs portables ont été paramétrés par le CARM mais suite à la défaillance du serveur Amonecole auquel ils étaient rattachés, ils sont en effet "difficilement" utilisables, voire inutilisables...

Aussi, je me propose de venir remédier à cette situation le mardi 13 février à l'école pour dans un premier temps sortir les portables du domaine du serveur et les configurer pédagogiquement en "isolé" .

# Espace Numérique de Travail

Il est rappelé la situation du serveur hamon de l'école de Maillé et la perspective de mettre en place un ENT sur le RPI.

Le GIP RECIA dont le SIEPVV est déjà partenaire dans l'expérimentation de la GED poursuit cette expérimentation avec la mise en place d'une ENT en coopération avec les services de l'éducation nationale (CARM) sous le timbre du GIP.

Un véritable service offert aux écoles, aux parents et aux enfants dans le cadre des activités pédagogiques et éducatives.

**Coût 2018 : 45 € par école**



# Séance ordinaire du conseil syndical

**Jeudi 11 janvier 2018**

## Ordre du jour

- **Organisation de la semaine scolaire**
- **Budget 2018**
- **Gouvernance**



# Organisation de la semaine scolaire

## Organisation de la semaine scolaire

Le 16/01/2018 à 11:07, Cabinet DSDEN37 a écrit :

**CONCERNE UNIQUEMENT LES MUNICIPALITÉS RESTÉES A 4 jours  
1/2 à la rentrée 2017**

Mesdames et Messieurs les Maires,

Veillez trouver ci-joint un courrier relatif à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018.

**Courrier Maires R2018** du 16 janvier 2018

**Demande dérogation temps scolaire R 2018**

**La question est posée de 4 jours ou de 4,5 jours**

# Budget 2018

## Budget 2018

### Les documents fournis aux membres du conseil syndical... et plus

Documents remis pour la séance du 23  
novembre 2017

Production d'état des crédits  
consommés

Ordonnateur

Situation comptable au 15  
novembre 2017

Mandats de dépenses du 15  
novembre 2017

Titres de recettes au 15  
novembre 2017

Documents remis pour la séance du 11 janvier 2018

Production d'état des crédits  
consommés

Ordonnateur

Situation comptable au 10 janvier 2018

Mandats de dépenses du 10 janvier

2018

Titres de recettes au 10 janvier 2018

Ventilation des dépenses du 10 janvier

2018

Comptable public Document du 24 janvier 2018

## Budget 2018

Les données budgétaires 2017 ont été validées par le comptable public et vérifiées lors de la soirée de « brassage budgétaire »,

Le BP 2018 se construit à partir de:

- La réalité des dépenses et des recettes 2017
- La prise en compte des reliquats 2017
- Les votes du 23 novembre 2017
- L'OTS à 4 jours et ses incidences

# Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

## La réalité des dépenses et des recettes 2017

### Calculs produits

2017	Personnels	Gestion	Total
Transports		20130	20130
Restauration	90172,1114	45368,09	135540
Ecole	193324,662	81444,01	274769
A&L	63479,2834	12793,47	76272,8
TOTAL	346976,057	159735,57	506712
SUBVENTION EQUILIBRE			395126,2

### Calculs ajustés

2017	Personnels	Gestion	Total
Transports		<b>20130</b>	<b>20130,00</b>
Restauration	<b>89151,18</b>	<b>45368,09</b>	<b>134519,27</b>
Ecole	<b>161776,33</b>	81444,01	243220,34
A&L	<b>59352,50</b>	12793,47	72145,97
TOTAL	310280,02	159735,57	470015,59
SUBVENTION EQUILIBRE			358430,20

# Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

## La réalité des dépenses et des recettes 2017

### EVOLUTION DES CHARGES SALARIALES

	36 semaines	Annualisation	2018	2017	Différence	charges 2017	Variation	charges 2019	
CANTINE 1	1042,00	1185,28	22,79	22,79	0,00	1 639,01 €	0,00%	1 639,01 €	0,00 €
CANTINE 2	400,48	455,55	8,76	15,07	-6,31	1 196,36 €	-41,89%	695,26 €	-501,10 €
CANTINE 3	1024,00	1164,80	22,40	22,40	0,00	1 635,37 €	0,00%	1 635,37 €	0,00 €
A&L 1	991,24	1127,54	21,68	24,70	-3,02	1 702,55 €	-12,22%	1 494,49 €	-208,06 €
CANTINE 4	736,00	837,20	16,10	16,10	0,00	2 332,85 €	0,00%	2 332,85 €	0,00 €
ENTRETIEN 1	890,76	1013,23	19,49	20,00	-0,52	1 345,80 €	-2,59%	1 311,01 €	-34,79 €
ENTRETIEN 2	1165,12	1325,32	25,49	28,85	-3,37	2 093,03 €	-11,67%	1 848,85 €	-244,18 €
A&L 2	1173,76	1335,15	25,68	33,23	-7,55	2 337,31 €	-22,73%	1 806,09 €	-531,23 €
ATSEM 1	1384,00	1574,30	30,28	34,21	-3,94	2 355,85 €	-11,51%	2 084,72 €	-271,13 €
ATSEM 2	1600,02	1820,02	35,00	35,00	0,00	2 540,70 €	0,00%	2 540,70 €	0,00 €
ATSEM 3	1600,02	1820,02	35,00	35,00	0,00	3 112,82 €	0,00%	3 112,82 €	0,00 €
A&L 3	486,88	553,83	10,65	14,78	-4,13	1 479,92 €	-27,96%	1 066,08 €	-413,84 €
ADMIN	411,50	468,08	9,00	9,00	0,00	746,36 €	0,00%	746,36 €	0,00 €
						24 517,93 €		22 313,60 €	
						294 215,20 €		267 763,19 €	
<b>Charges de personnels en 2018</b>					8 mois	196 143,47 €	4 mois	89 254,40 €	
						<b>285 397,86 €</b>			





RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS DES PERSONNELS													VENTILATION PAR SERVICE												
Jeudi													TRANCHES HORAIRES DE PRESENCE												
CANTINE 1	8h30	14h30											6h	6h											
CANTINE 2	12h20	13h50	13h50	15h	15h30	18h40							5h50		1h30	1h10						3h10			
CANTINE 3	8h	15h											7h	7h											
A&L 1	7h	8h45	12h20	14h15	16h40	18h45							4h45		2h50	1h55									
CANTINE 4	10h	15h											5h	5h											
ENTRETIEN 1	12h10	13h40	16h30	17h10	17h10	19h10							4h10		1h30	2h					0h40				
ENTRETIEN 2	8h00	8h35	12h	13h40	15h	16h40	16h40	17h20	17h20	19h15			6h30		1h40	3h35	1h15								
A&L 2	7h	8h45	13h40	16h35	16h40	18h45							6h45		6h45										
ATSEM 1	8h05	8h40	8h40	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	17h35	9h30		1h30		1h20	6h10	0h30						
ATSEM 2	8h30	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	18h15			9h35		1h30	1h25		6h10	0h30						
ATSEM 3	8h30	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	18h15			9h35		1h30	1h25		6h10	0h30						
A&L 3	12h10	14h	14h10	16h25	16h35	17h10	17h10	18h15					5h45		3h20	1h50					0h35				
Vendredi													TRANCHES HORAIRES DE PRESENCE												
CANTINE 1	8h30	14h30	17h	18h									7h	6h		1h									
CANTINE 2	12h20	13h50	13h50	15h									2h40		1h30	1h10									
CANTINE 3	8h	15h											7h	7h											
A&L 1	7h	8h45	12h20	13h55	16h40	18h45							5h25		3h50	1h35									
CANTINE 4	10h	15h											5h	5h											
ENTRETIEN 1	12h10	13h40	16h30	17h10	17h10	19h10							4h10		1h30	2h					0h40				
ENTRETIEN 2	8h00	8h35	12h	13h40	15h	16h40	16h40	17h20	17h20	19h15			6h30		1h40	3h35	1h15								
A&L 2	7h	8h45	16h40	18h45									3h50		3h50										
ATSEM 1	8h05	8h40	8h40	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	17h35	9h30		1h30		1h20	6h10	0h30						
ATSEM 2	8h30	12h	12h	13h30	13h40	16h20	16h20	16h50	17h	18h15			9h35		1h30	1h25		6h10	0h30						
ATSEM 3	8h30	12h	12h	13h30	13h40	16h20	16h20	16h50	17h	18h15			9h35		1h30	1h25		6h10	0h30						
A&L 3	12h10	13h50	16h35	17h10	17h15	18h15							3h15		1h	1h40					0h35				
													72h	64h	50h45	48h25	12h45	75h30	13h05	6h30					

HORAIRES DES PERSONNELS 2017/2018											
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Hebdo	Annuel	Format	Service	TOTAL	Charges/mois
CANTINE 1	6h	6h	3h30	6h	7h	28h30	1026	16,00		1042,00	1 639,01 €
CANTINE 2	2h40	6h		5h50	2h40	17h10	618	16,00	55,00	689,00	1 196,36 €
CANTINE 3	7h	7h		7h	28h	1008	16,00	80,00		1104,00	1 635,37 €
A&L 1	7h30	7h55	2h15	4h45	5h25	27h50+5h	1182	16,00	70,00	1268,00	1 702,55 €
CANTINE 4	5h	5h		5h	5h	20h	720	MAD		720,00	2 332,85 €
ENTRETIEN 1	4h20	4h10	2h30	4h10	4h10	19h20	696	CAE		696,00	1 345,80 €
ENTRETIEN 2	7h05	7h20	4h05	6h30	6h30	31h30	1134	16,00	133,00	1283,00	2 093,03 €
A&L 2	6h40	6h45	1h45	6h45	3h50	25h45+16h	1503	16,00		1519,00	2 337,31 €
ATSEM 1	9h30	9h30	5h	9h30	9h30	43h	1548	16,00		1564,00	2 355,85 €
ATSEM 2	9h35	9h35	4h50	9h35	9h35	43h10	1554	16,00	31,00	1601,00	2 540,70 €
ATSEM 3	9h35	9h35	4h50	9h35	9h35	43h10	1554	16,00	31,00	1601,00	3 112,82 €
A&L 3	3h25	6h		5h45	3h15	17h30	630	16,00		646,00	1 479,92 €
ADMIN	1h48	1h48	1h48	1h48	1h48	9h	324	CAE		324,00	746,36 €
<b>TOTAL</b>											<b>24 517,93 €</b>

**Budget 2018**  
**196 143,47 €**

(8 mois)

**Budget 2019**  
**83 844,96**

(4 mois)

**TOTAL 2018**  
**279 988,42 €**



### HYPOTHESE DE TAVAIL SUR LA BASE DE 4 JOURNEES D'ECOLE

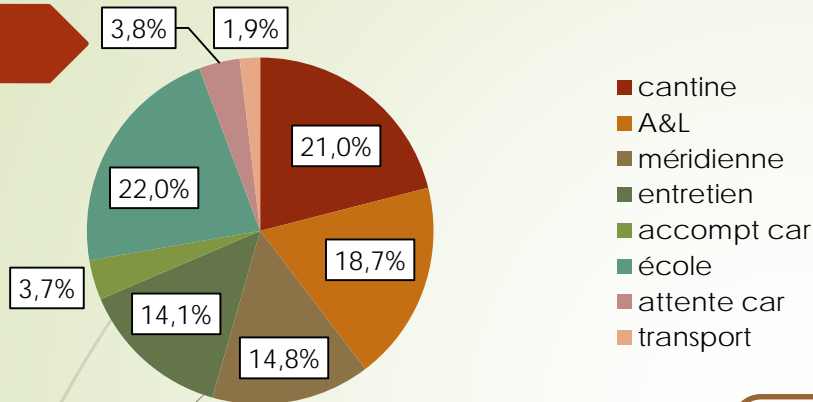
RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS DES PERSONNELS													VENTILATION PAR SERVICE												
Jeudi		TRANCHES HORAIRES DE PRESENCE																							
CANTINE 1	8h30	14h30											6h	6h											
CANTINE 2	12h20	13h50	13h50	15h	15h30	18h40							2h40			1h30	1h10								0
CANTINE 3	8h	15h											7h	7h											
A&L 1	7h	8h45	12h20	13h50	16h40	18h45							4h20		2h50	1h30									
CANTINE 4	10h	15h											5h	5h											
ENTRETIEN 1	12h10	13h40	16h30	17h10	17h10	19h10							4h10			1h30	2h							0h40	
ENTRETIEN 2	8h00	8h35	12h	13h30	15h	16h40	16h40	17h20	17h20	19h15			6h20			1h30	3h35	1h15							
A&L 2	7h	8h45	13h40	16h35	16h40	18h45							3h50		6h45										
ATSEM 1	8h05	8h40	8h40	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	17h35	9h30			1h30		1h20	6h10	0h30					
ATSEM 2	8h30	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	18h15			9h35			1h30	1h25			6h10	0h30				
ATSEM 3	8h30	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	18h15			9h35			1h30	1h25			6h10	0h30				
A&L 3	12h10	13h40	14h10	16h25	16h35	17h10	17h10	18h15					3h10		3h20	1h30								0h35	

Vendredi		TRANCHES HORAIRES DE PRESENCE																							
CANTINE 1	8h30	14h30	17h	18h									7h	6h			1h								
CANTINE 2	12h20	13h50	13h50	15h									2h40			1h30	1h10								
CANTINE 3	8h	15h											7h	7h											
A&L 1	7h	8h45	12h20	13h50	16h40	18h45							5h20		3h50	1h30									
CANTINE 4	10h	15h											5h	5h											
ENTRETIEN 1	12h10	13h40	16h30	17h10	17h10	19h10							4h10			1h30	2h							0h40	
ENTRETIEN 2	8h00	8h35	12h	13h30	15h	16h40	16h40	17h20	17h20	19h15			6h20			1h30	3h35	1h15							
A&L 2	7h	8h45	16h40	18h45									3h50		3h50										
ATSEM 1	8h05	8h40	8h40	12h	12h	13h30	13h30	16h20	16h20	16h50	16h50	17h35	9h30			1h30		1h20	6h10	0h30					
ATSEM 2	8h30	12h	12h	13h30	13h40	16h20	16h20	16h50	17h	18h15			9h35			1h30	1h25			6h10	0h30				
ATSEM 3	8h30	12h	12h	13h30	13h40	16h20	16h20	16h50	17h	18h15			9h35			1h30	1h25			6h10	0h30				
A&L 3	12h10	13h40	16h35	17h10	17h15	18h15							3h05		1h	1h30								0h35	
													72h	45h50	48	48h25	12h45	75h30	11h50	0					

HORAIRES DES PERSONNELS 2018/2019																	
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Hebdo	2018	2019	2018	Formatic	Service	TOTAL	2018	%	Charges 2018	charges 2019	
CANTINE 1	6h	6h	0,00	6h	7h	25h	28h30	1026	1026	16,00		1042	1042	0,00%	1 639,01 €	1 639,01 €	
CANTINE 2	2h40	2h40		2h40	2h40	10h40	17h10	384	618	16,00		400	689	-72,25%	1 196,36 €	331,99 €	
CANTINE 3	7h	7h		7h	7h	28h	28h	1008	1008	16,00	80,00	1104	1104	0,00%	1 635,37 €	1 635,37 €	
A&L 1	5h20	5h10	0,00	4h20	5h20	20h10+5h	27h50	906	1182	16,00		922	1268	-37,53%	1 702,55 €	1 063,63 €	
CANTINE 4	5h	5h		5h	5h	20h	20h	720	720	MAD		720	720	0,00%	2 332,85 €	2 332,85 €	
ENTRETIEN 1	4h10	4h10	0,00	4h10	4h10	16h40	19h20	600	696	CAE	108,00	600	696	-16,00%	1 345,80 €	1 130,47 €	
ENTRETIEN 2	7h05	7h	0,00	6h20	6h20	26h45	31h30	963	1134	16,00	180,00	1159	1283	-10,70%	2 093,03 €	1 869,10 €	
A&L 2	3h50	6h45	0,00	3h50	3h50	18h15+16	25h45	1233	1503	16,00		1249	1519	-21,62%	2 337,31 €	1 832,05 €	
ATSEM 1	9h30	9h30	0,00	9h30	9h30	38h	43h	1368	1548	16,00		1384	1564	-13,01%	2 355,85 €	2 049,45 €	
ATSEM 2	9h35	9h35	0,00	9h35	9h35	38h20	43h10	1380	1554	16,00	180,00	1576	1601	-1,59%	2 540,70 €	2 500,40 €	
ATSEM 3	9h35	9h35	0,00	9h35	9h35	38h20	43h10	1380	1554	16,00	180,00	1576	1601	-1,59%	3 112,82 €	3 063,44 €	
A&L 3	3h15	2h10		5h10	3h05	11h40	17h30	420	630	16,00		436	646	-48,17%	1 479,92 €	767,11 €	
ADMIN	1h48	1h48	1h48	1h48	1h48	9h	9h	324	324	CAE		324	324	0,00%	746,36 €	746,36 €	
<b>TOTAL</b>												<b>728,00</b>	<b>24518</b>		<b>24517,93</b>	<b>20961,24</b>	

**Budget 2018**  
**83844,96**  
 (4 mois)

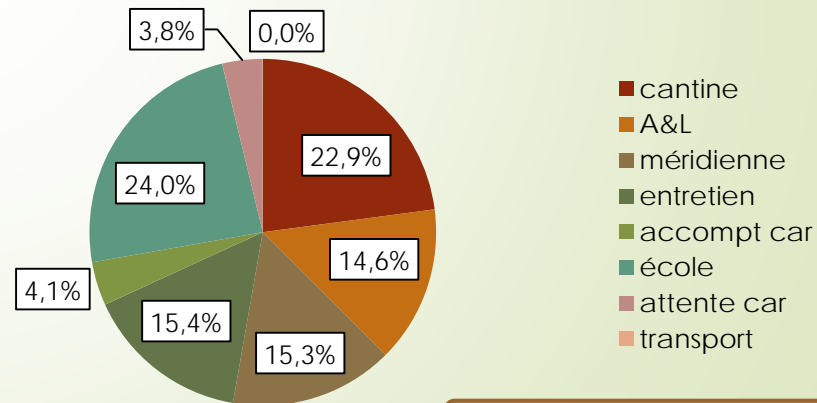
## SIEPVV - Horaire hebdomadaire du personnel par service (2018)



Horaire hebdomadaire total = 343,00 h

# Traductions graphiques des données horaires des services

## SIEPVV - Horaire hebdomadaire du personnel par service (2019)



Horaire hebdomadaire total = 314,33 h

# Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

## Budget 2018

### Les votes du 23 novembre 2017

L'examen des lignes budgétaires et la finalisation de l'ébauche du budget 2018 sur le tableau ci-contre Pour achever le travail de construction, le chapitre 11 des charges générales est examiné ligne par ligne avec des choix opérés par vote notamment à propos :

- Des fournitures scolaires (6067) pour lesquels par 9 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 abstention le montant global annuel est porté à 10000 €, charges de photocopies comprises
- Du transport collectif (6247) avec une inscription réduite à 5000 €
- Sur proposition d'un représentant de la commune de Marcilly, le transport des moins de 3 ans est abandonné par 6 voix POUR, 4 voix CONTRE et 3 abstentions
- Sur proposition d'une représentante de la commune de Maillé, l'enveloppe consacrée au théâtre pour l'année scolaire 2018/2019 sera réduite à 5000 €. Un devis est distribué en séance et une communication sera effectuée auprès des enseignants.
- Ligne 6135 (informatique) 28000€->25000€ pas de baisse plus importante possible puisque la location des ordinateurs est en cours.
- Ligne 6156 (maintenance) 7500€->5000€
- Ligne 6161 (assurance) 2600€->2000€ tarif renégocié
- Ligne 6247(transport) 2000€->5000€
- Ligne 6281 (CNAS), vérifier que le CNAS est utilisé ou non par les personnel du SIEPVV.
- Les lignes du chapitre 11 sont reproduites à la hauteur des réalisations.

Pour les autres chapitres et notamment pour le chapitre 12, l'ouverture des comptes se fait par application des réalisations budgétaires 2017, tant en dépenses qu'en recettes. Le projet de budget qui sera soumis au vote de l'assemblée en janvier 2018 figure en annexe du compte-rendu

## Budget 2018

### La prise en compte des reliquats 2017

Séance du 23 novembre 017

Séance du 21 décembre 2017

Séance de brassage budgétaire du 31 janvier 2018

Vérification ligne par ligne de l'adéquation entre les données de l'ordonnateur et du comptable

A l'Euro près tout est concordant, le compte administratif (état des crédits consommés remis le 11 janvier 2018) et le compte de gestion (état des crédits consommés) sont identiques.

Proposition d'approbation des deux documents (documents papier)

**Budget 2018**

**L'OTS à 4 jours et ses incidences**

**La fin des TAP → réduction des horaires des personnels**

**Le mercredi sans école → réduction des horaires des personnels**

**La perte du fonds national de soutien aux TAP**

**La perte des aides de la CAF sur les heures de TAP**

**Fin des cycles « natation et équitation » pour des raisons à la fois techniques et économiques**



# Séance du conseil syndical du 12 mars 2015

## Contributions des communes

Le tableau ci-dessous donne les variations prévisionnelles en masses financières et les taux.

Communes	Contribution 2014	Contribution 2015	Variation en masse	Taux	Rappel Subv Equilibre cantine	Bilan
Maillé	44 565 €	47 910 €	3 345 €	7,51%	11 000,00 €	-7 655 €
Marcilly/Vienne	49 314 €	63 890 €	14 576 €	29,56%		14 576 €
Nouâtre	74 692 €	86 115 €	11 423 €	15,29%	19 000,00 €	-7 577 €
Ports/Vienne	26 833 €	36 792 €	9 959 €	37,11%		9 959 €
Pussigny	8 596 €	9 293 €	697 €	8,11%		697 €
Total	204 000 €	244 000 €	40 000 €	19,61%	30 000 €	

# **Examen du budget**

## **Document papier**

**BP 2018**

Syndicat Intercommunal des **E**coles **P**rimaires du **V**al de **V**ienne

# **Séance ordinaire du conseil syndical**

**Jeudi 11 janvier 2018**

**Gouvernance**

**La gouvernance du SIEPVV ou la fin de ... la chasse à l'homme**

**Selon des propos rapportés, « *le problème du SIEPVV n'est pas celui des finance, mais celui de la gouvernance.* »**

**Sur le principe qui veut que lorsque le coupable est désigné, la solution est trouvée, après plus de 8 mois d'agitation, sans doute légitime (?) l'heure d'une mise au point est arrivée**

## Gouvernance et situation dégradée en 2014

Une situation dégradée est héritée en 2014 du fait d'un manque avéré de rigueur dans la gestion :

- Aucune donnée sur la gestion de la restauration scolaire
- 7000 € de perte de recettes par absence de suivi des facturations de transport scolaire pour les communes d'Antogny le Tillac, Pouzay et Rilly sur Vienne
- Le règlement des charges communales induites par le fonctionnement des écoles reporté sur les exercices postérieurs aux exercices en cours, et pas de comptabilité d'engagement
- Un budget 2014 réalisé avant la prise de fonction du comité syndical,
- Le règlement des charges de transports scolaires en augmentation constante (de 36 à 86 € par enfants transportés, écoliers et collégiens de 2011 à 2015) sans aucune communication au conseil syndical,
- Sur la base de 250 élèves transportés en moyenne par an, la charge du SIEPVV est passée de 9 000 € à 21 500 € entre 2011 et 2016; soit une augmentation de 138%,
- Des personnels MAD à 100% auprès du syndicat qui auraient du être mutés depuis longtemps,
- Des conventions de MAD signées pour 6 années alors que la loi prévoit jamais plus de 3 années
- Une situation des personnels sans communication d'un état précis au conseil syndical de 2008 à 2014

## **Gouvernance d'une comptabilité en dérive jusqu'en 2014**

**A noter que dans l'historique comptable, l'année budgétaire 2013 a été entièrement détruite, seul subsiste le compte de gestion du comptable publique**

**Situation 2014 : Le budget est voté par le conseil syndical du SIEPVV le 27 mars 2014**

**Fonctionnement : 496 259 €**

**Investissement : 15168 €**

**Ce budget est équilibré par un excédent de l'exercice 2013 de 95 921,18 € (77 759 € en fonctionnement)**

**Le compte administratif 2014 atteste que**

**Dépenses de fonctionnement : 435 644 € pour 457 388 € de recettes**

**Dépenses investissement : 3 793 € pour 9 708 € de recettes**

**Les dépenses sont inférieures de 60 615 € et les recettes de 38 771 €**

**L'excédent de clôture est de 27658 € pour l'exercice**

**Cumulé, l'excédent de clôture est de 99 284 €**

## Gouvernance et la restauration scolaire

### La situation des cantines

En 2011, PV du 12 décembre, « *La cantine de Marcilly n'a pas demandé de subvention cette année car les 60 enfants inscrits permettent un autofinancement. Ils ont même pu faire l'achat d'un robot. Le Conseil les félicite et préconise une aide occasionnelle en fonction d'un besoin particulier.* »

En 2013 (PV 15 octobre et 18 décembre), la cantine de Maillé sollicite une aide de 2 000 €. En conseil syndical du 27 mars 2014 (entre les 2 tours des élections municipales), le comité de gestion (excédentaire de 20 700 €) fait l'objet d'une délibération du conseil :

« *Après ces réflexions et sur proposition du Président, le Conseil syndical décide et vote à l'unanimité le non versement de subvention au vu des comptes très positifs de l'association gérant la cantine de Maillé.* »

PV du 12 mars 2015, le comité syndical examine la situation de la restauration scolaire suite à la demande de la commune de Maillé et du comité de gestion de la cantine

# Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

## Gouvernance et la restauration scolaire

Le 12 mars 2015, le comité syndical examine la situation de la restauration scolaire suite à la demande de la commune de Maillé et du comité de gestion de la cantine :

Les statuts du RPI ont été rappelés qui confèrent au SIEPVV la compétence cantine scolaire à l'exclusion de la fourniture de repas

Le constat a été fait de la situation suivante :

1 - Dans les archives du SIEPVV, **aucune disposition ne figure qui transfère cette compétence** à une autre collectivité.

2 - **Aucune convention n'est établie** avec les structures qui portent la restauration scolaire

Association de Maillé

Association de Marcilly

Mairie de Nouâtre

**Il existe donc dans ce domaine un vide juridique** qu'il convient de combler et de formaliser pour éviter la situation de Maillé.

*Le conseil syndical adopte à l'unanimité des membres présents l'ensemble des dispositions de l'exercice de la compétence cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, charge le Président d'établir les conventions de délégation de service avec les structures en place et intègre le montant de la subvention d'équilibre globale dans le budget 2015. Délibérations des communes*



## Gouvernance et la restauration scolaire

Le bilan de chacune des entités de restauration se résumant dans le tableau suivant :

Les données de 2015		
Site	Coût global	Subvention
<u>Maillé</u>	31 000 €	11 000 €
<u>Marcilly</u>	35 250 €	2 085 € (Mme Guitet SIEPVV)
<u>Nouâtre</u>	47 000 €	19 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 250 €</b>	<b>32 085 €</b>
En septembre 2015 mise aux normes DDCS (1 encadrant supplémentaire par site) + fluides		
(139x3x16)= 6672 €	106772 €	129 022 €
<b>Bilan 2017</b>		
135 540 €		

## La gouvernance 2014 et les actions en faveur de l'école

- La prise en charge par le syndicat de la décision du conseil d'école à la rentrée 2014 de finir les cours à 15h20
- Ouverture 1h10 plus tôt du service d'accueil du soir
- Augmentation de la fréquentation, donc augmentation de l'encadrement
- Recherche de ressources pour atténuer la charge et labellisation ALSH par la DDCS dès septembre 2014
- Mise en place d'activités éducations en lieux et places de la garderie
- Harmonisation des services des personnels notamment sur la réduction de la sieste des tous petites à l'école maternelle
- Sauvetage d'une classe pour la rentrée 2016 par la mise en place d'un transport pour les moins de 3 ans.
- Equipement informatique des écoles sur accord des directrices d'école et en conformité avec les préconisations du CARM et validé par le conseil le 2 juillet 2015
- Au-delà des préconisations du CARM, équipement d'un TNI par école
- Charge pour le syndicat de 11 000 € par an, pris sur le budget sans augmentation de recettes
- Equipement matériel en 2016 pour répondre aux exigences de l'accueil 26 000 €
- Sur la durée de 3 années du mandat c'est 92 000 € d'investissement pour les écoles du RPI votés à l'unanimité des membres du conseil

La question se pose de la poursuite de la gouvernance actuelle par le président